



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 1^{er} avril 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 24 mars 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Géraldine Chéreau, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Nadine Constantino
Patrick Vaineau a donné pouvoir Yvette Metzger
Manuel Pottier a donné pouvoir à Gérard Jambou
David Le Doussal a donné pouvoir à Eric Alagon
Carole Anache a donné pouvoir à Danièle Kha
Stéphane Guillevin a donné pouvoir à Erwan Balanant
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant à compter de 22 heures.

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Géraldine Guet

7 - VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX POUR L'ANNEE 2015

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2015

Publication : 14/04/2015

Exposé

Pour l'autorité compétente par délégation

En application des dispositions de l'article 1639A du Code Général des Impôts et de l'article L 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril de chaque année.

Proposition :

Il est proposé de maintenir pour l'exercice 2015 les taux d'imposition 2014, soit :

- *Taux de la taxe d'habitation : 15%
- *Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 15,50%
- *Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,13%

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 24 mars 2015

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité (7 abstentions)



Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ